



Independent observer
of the Global Fund

La sureté des programmes et des chargé.e.s de mise en oeuvre : un enjeu majeur pour l'optimisation des investissements du Fonds mondial

Contexte

La lutte contre le VIH est loin d'être une partie de plaisir. Dans de très nombreux pays, la stigmatisation, la marginalisation, l'homophobie, les violences basées sur le genre, les pesanteurs patriarcales constituent de véritables entraves aux services de lutte contre les VIH/SIDA. La nature des services de santé offerts, les populations qui en sont les cibles entraînent quelques fois de graves risques sécuritaires pour les prestataires, mais aussi les bénéficiaires des programmes.

Le rapport du Comité technique d'examen des propositions (CTEP) sur le Cycle de subvention 6 (NFM3) rappelait à ce sujet qu'il existe une « [hiérarchisation incomplète ou insuffisante des approches et des ensembles de services de prévention centrés sur la personne et ciblant les populations mal desservies \(p. ex.... plus grande attention à l'égard des préoccupations en matière de confidentialité et de sécurité dans les environnements très stigmatisés et les interventions en ligne\)](#) » (p 21).

En fait, l'impact de ces incidents se fait sentir à différents niveaux. Il y a un impact direct sur les personnes qui travaillent ou se portent volontaires pour les programmes, et envers lesquelles les programmes ont une responsabilité. Les organisations qui mettent en œuvre les programmes, qui sont souvent de petite taille et dirigées par la communauté, sont également gravement touchées. Ces incidents

affectent leur durabilité et leur efficacité. Voici ci-dessous un aperçu des différents impacts et conséquences que peut drainer un déficit de sureté des programmes.

Tableau 1 :

L'impact des défis de sûreté

Sur les travailleurs, les organisations de mise en œuvre et les programmes

Travailleurs et volontaires	Organisations de mise en œuvre	Programmes
Domage physique, traumatisme	Perte de biens et d'équipements	Taux de rotation élevé et pénurie de personnel
Perte de biens et de possessions	Perte de données	Réduction de la confiance des utilisateurs de services
Perte de revenu, d'emploi, de logement sûr	Rotation du personnel	Interruption et perturbation du service
Harcèlement, stigmatisation, isolement	Réaffectation des ressources et du temps pour traiter les incidents	Réduction/restriction de la prestation de services
Restriction des déplacements, migration forcée vers la sécurité	Augmentation des perceptions négatives, atteinte à la réputation	Augmentation des pertes au niveau du suivi
Impacts sur la santé mentale	Perte de partenariats, fermeture	Résultats et impacts réduits

Autant dire que la qualité des programmes d'offre de prestations de services aux populations clés est en partie liée à la sûreté des travailleurs, volontaires et organisations de mise en œuvre. L'un est intimement tributaire de l'autre. C'est d'ailleurs fort de ce constat que le Fonds mondial a fait de la sûreté de ses programmes une de ses préoccupations majeures. Au cœur de sa Stratégie 2023-2028 du Fonds mondial, on peut en effet lire ce qui : « Nous redoublerons également d'efforts à l'égard des droits humains en situation de crise et renforcerons notre soutien aux initiatives visant à assurer la sécurité des clients et des fournisseurs de services de lutte contre le VIH bénéficiant du soutien du Fonds mondial. ».

Dans la même veine, la [Note d'information du Fonds mondial sur le VIH \(période 2023-2025\)](#) du Fonds mondial souligne que les considérations liées à la sûreté des programmes sont essentielles pour l'optimisation des investissements du Fonds mondial. Elle fait précisément remarquer que les activités d'évaluation, de prévention et d'intervention relatives comportent des risques liés à la sécurité. « Ces risques peuvent compromettre la portée des programmes et nuire aux populations clés et à leurs prestataires de services » (p. 18). Plus spécifiquement la Note indique que : « la collecte de données sur les populations clés peut présenter d'importants risques personnels et liés au respect de la vie privée pour ces populations et les jeunes. Par conséquent, la méthode ne devrait causer aucun préjudice : la collecte et le stockage des données doivent protéger la vie privée et la confidentialité, garantir un consentement en connaissance de cause et minimiser tous les risques liés à la sécurité » (p. 5).

Plus qu'une question accessoire, périphérique ou secondaire, la sûreté des programmes doit faire l'objet d'une attention essentielle, particulière et primordiale. Car, nous l'avons dit, l'optimisation des

investissements du Fonds mondial, la réussite de la lutte contre VIH en dépendent étroitement.

Directives et outils de renforcement de la sûreté dans les programmes en faveur des populations clés soutenus par le Fonds Mondial

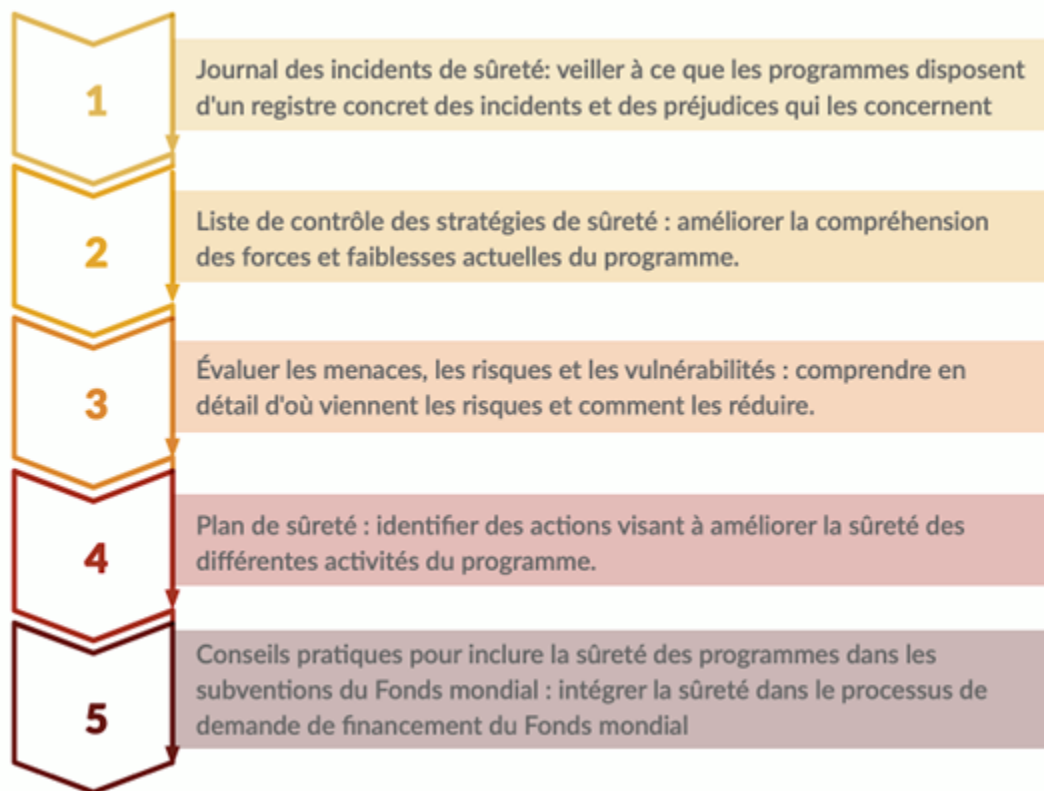
Ces mesures demeurent de simples indications ou suggestions. Car ce qui est valable ou applicable dans un contexte X peut nécessiter des adaptations ou ne pas s'appliquer dans un contexte Y. Voici résumé en un tableau les mesures que peuvent prendre les organisations afin de veiller à la sûreté de leurs programmes et des personnes qui sont chargés de les mettre en œuvre.

Tableau 2 :

Trois mesures que peuvent prendre les organisations de mise en œuvre		
Adopter des méthodes de travail plus sûres	Investir dans les équipements et les infrastructures de sûreté	Instituer des mécanismes d'intervention d'urgence
		
• Transport sécurisé pendant la sensibilisation • Système de jumelage pendant les activités de sensibilisation • Enregistrement de tous les visiteurs des sites physiques • Utilisation de pièces d'identité officielles	• Serrures, barrières, alarmes, moniteurs • Personnel de sécurité • Cryptage des équipements informatiques • Formation à la sûreté et sécurité • Assurance maladie (qui couvre la santé mentale)	• Protocoles d'intervention • Soutien juridique • Fonds pour l'atténuation immédiate et la sécurisation des travailleurs en danger • Traitement d'urgence (soutien aux traumatismes et à la santé mentale)
Certaines de ces actions nécessiteront un changement des pratiques de travail, tandis que d'autres nécessiteront des ressources supplémentaires.		
		

De manière plus spécifique et concrète, voici ci-dessous cinq outils qui facilitent l'intégration de la sûreté dans les programmes.

Tableau 3 :



Initiative et outil soutenus et développés par le département CRG du Fonds mondial, en collaboration avec FHI 360 et l'Institut de la société civile pour la santé, Afrique de l'Ouest et du Centre.

Outil 1 : Journal des incidents de sûreté

Veille à ce que les programmes disposent d'un registre concret des incidents et des préjudices qui les concernent.

Important pour cinq raisons principales :

1. S'assure que les personnes touchées reçoivent le soutien nécessaire ;
2. Met en évidence les tendances et les zones vulnérables ;
3. Aide à démontrer l'impact des risques de sûreté aux principales parties prenantes ;
4. Permet le partage d'informations avec d'autres organisations vulnérables ;
5. Aide à prévenir et à répondre à d'autres événements.

Outil 2 : Auto-évaluation des stratégies de sûreté

Permet aux organisations d'évaluer leurs forces, leurs faiblesses et d'identifier les priorités d'amélioration.

Domaines de sûreté évalués dans l'auto-évaluation:

1. Influencer la perception du projet par le public ;
2. Cultiver et sensibiliser les alliés externes ;
3. Documenter les préjudices pour le suivi et le plaidoyer ;
4. Développer des protocoles de sûreté fonctionnels et institutionnalisés, y compris en cas d'urgence ;

5. Assurer la sécurité des données et des communications ;
6. Protéger les lieux physiques (Exple : les bureaux) ;
7. Assurer la sûreté des travailleurs pendant les activités de proximité.

Outil 3 : Évaluation des menaces, des risques et de la vulnérabilité

Comprendre en détail d'où viennent les risques et comment les réduire

1. Aide les organisations à mieux comprendre (de manière holistique) la nature des menaces auxquelles elles sont confrontées ;
2. Utile lors de l'examen des incidents dans le journal de sûreté ;
3. Aide à garantir que les plans de sûreté sont bien adaptés aux défis en question ;
4. Permet d'opérer en connaissant les risques réels et leurs causes sous-jacentes ;
5. Permet de discuter du niveau de risque acceptable ;
6. Reconnaît les différentes vulnérabilités et capacités de chaque travailleur/travailleuse dans la planification de la sûreté.

Outil 4 : Le plan de sûreté

Un cadre de base pour identifier les actions visant à améliorer la sûreté des différentes activités du programme

1. Application large et spécifique – alors que certaines mesures de sûreté contribueront à améliorer la sûreté de l'ensemble de l'organisation ou du programme, d'autres sont spécifiques à une activité donnée ;
2. Réalisé de manière ponctuelle – Il est probable qu'il soit réalisé plusieurs fois au sein d'une organisation – une fois par activité ;
3. Dynamique – Les plans de sûreté doivent être dynamiques et mis à jour lorsque la situation change.

Outil 5 : Intégrer la sûreté dans les demandes de financement

Conseils pratiques pour inclure la sûreté des programmes dans les subventions du Fonds mondial

1. Fournit des conseils sur comment et où intégrer les activités et les coûts liés à la sûreté dans les demandes de reprogrammation et de financement du Fonds mondial ;
2. La prise en compte de la sûreté peut nécessiter des ressources, car elle peut impliquer des changements dans le mode de fonctionnement des organisations ;
3. Ces ressources et coûts sont éligibles au soutien du Fonds mondial ;
4. Permet de créer un environnement de travail sécuritaire, qui favorise également la santé mentale.

En résumé, insistons pour le dire, faire de la sûreté des programmes et des chargé.e.s de mise en œuvre une priorité, y consacrer des ressources suffisantes, sont indispensables pour vaincre le VIH, c'est-à-dire sauver des vies.

